

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 NOVEMBRE 2025

Délibération n° 106-2025
Rapporteur : Laurence BEATRIX

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Votants pour : 22

Votants contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Claire PITETTE, Pascal DIDSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Pierre BIBET, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 13 novembre 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DES PRIX DES CATALOGUES ÉDITÉS PAR LE MUSÉE EN VUE D'UNE PARTICIPATION AU TELETHON

Exposé des motifs :

Afin de lutter contre le gaspillage et de favoriser l'accès au livre d'art pour tous, le musée de Bernay propose une opération de déstockage des catalogues de sa boutique. Ce déstockage concerne uniquement les catalogues dont la Ville de Bernay est éditrice, listés en annexe. Il propose une réduction de 50% sur les catalogues concernés.

Les catalogues concernés seront mis en vente lors du marché de Noël le samedi 6 et le dimanche 7 décembre 2025. Il est proposé de réaliser cette vente dans le cadre du Téléthon et de reverser la recette à l'AFM Téléthon.

Il est proposé de mettre également en vente au profit de l'AFM Téléthon, les autres catalogues, dont la Ville n'est pas éditrice, à leur prix initial. L'équivalent des recettes sera intégralement reversé à l'AFM Téléthon sous forme de subvention.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider la modification des prix des catalogues édités par le musée et d'autoriser la Ville à vendre les catalogues du musée au profit de l'AFM Téléthon.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre,
Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
Vu la proposition de désherbage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE VALIDER la modification des prix des catalogues édités par le musée ;

D'AUTORISER le versement d'une subvention à l'AMF Téléthon à hauteur des recettes enregistrées lors de la vente de livres

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 20/11/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

